

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions****E402**

Le Conseil Régional,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Recherche,

**VU** le Code de l'Education,

**VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

**VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028),

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis du CESER

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget Primitif 2024 d'une dotation de 3 800 000 € en autorisations de programme, de 3 400 000 € en autorisations d'engagement, de 1 315 000 euros en crédits de paiement d'investissement et de 2 517 700 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme " E402 - Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions ".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Eléonore REVEL

Cet élu ne prend pas part au vote : Philippe HENRY.

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs